****

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

 **DU 13/06/2022**

 **DU 10 JANVIER 2022**

**1-Lecture et approbation du PV de la séance du 09 mai 2022**

Après lecture du procès-verbal, le Conseil Municipal **décide à l’unanimité** **d’approuve**r le PV de la séance du 09 mai 2022.

**2-Recours SCCV IDYL74 / Commune de Menthon-Saint-Bernard**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide **d’autoriser** **M. le Maire** à organiser la défense de la Commune au TA et **de confie**r **la défense** des intérêts de la Commune au cabinet RACINE

**3-Recours Maître T. Lejeune / Commune de Menthon-Saint-Bernard**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide **d’autoriser M. le Maire** à organiser la défense de la Commune au CAA de Lyon et **de confier la défense** des intérêts de la Commune au cabinet CHOULET.

**4-Nouvelles règles de publicité des actes administratifs**

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes

règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère

individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants sont autorisées, par dérogation, à ce que ces actes soient publiés : par affichage ou par publication sur papier et non pas sous forme électronique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **de ne pas publier électroniquement les actes.**

**5-Association « Les Petits Gourmets », demande de subvention supplémentaire**

La Mairie a été saisie d’une demande de subvention supplémentaire, par l’association « Les Petits Gourmets », gestionnaire de la cantine scolaire, destinée à couvrir les frais de remboursement des repas non pris lors de l’épidémie du Covid et le nombre croissant d’enfants à la cantine qui a entraîné le recours à 2 personnes supplémentaires depuis fin mars/début avril.

Tout ceci conduit à proposer une décision modificative du budget.

Le Conseil Municipal

-approuve une subvention supplémentaire

-adopte une décision modificative au budget principal 2022

-valide la convention d’objectifs

-autorise M. le Maire à signer cette convention d’objectifs entre la Commune et l’Association « Les Petits Gourmets ».

**6-Règlement intérieur de la garderie périscolaire**

Pour prendre en compte les nouvelles obligations en matière de règlement des inscriptions à la garderie périscolaire (paiements en ligne), il est nécessaire de modifier le mode de règlement de la garderie périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le règlement intérieur de la garderie périscolaire applicable aux usagers de l’école primaire du Clos Chevallier à compter du 01 septembre 2022.

**7-Demande de subventions CDAS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d’approuver et d’autoriser M. le Maireà faire les demandes de subvention ;

**8-Demande de subvention dégâts exceptionnels intempéries sur la voirie communale**

M. le Maire remercie les entreprises qui sont intervenues dès le lendemain des intempéries du 15 mai 2022, notamment les Ets PORCHERON, GIRAUDON, PVS, MITHIEUX, EUROVIA, MARTOIA, le service des Eaux Pluviales du Grand Annecy, qui se sont mis très rapidement à disposition de la Commune, et les employés communaux qui ont organisé le déblaiement des voies afin de permettre le retour à la circulation.

M. le Maire remercie aussi le Conseil Départemental et son Président qui ont communiqué dès le lundi matin que la Commune était éligible à la subvention « dégâts exceptionnels » qui peut apporter une aide à hauteur de 80% des dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d’autoriser M. le Maire à solliciter la demande de subvention exceptionnelle

**9-Renouvellement d’un contrat administratif d’exploitation d’une installation portuaire SARL Le Bounty**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d’accepter la demande formulée par la SARL Le Bounty

Et d’autoriser M. le Maire a renouvelé le contrat administratif d’exploitation d’une installation portuaire selon les modalités exposées.